

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**PROCES VERBAL DE SÉANCE**



**SÉANCE DU 18 novembre 2025 :**

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 novembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Brando se sont réunis à 18h00 à la salle du conseil d'Erbalunga, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 07 novembre 2025.

**Étaient présents :**

Biaggi, Fantozzi, Fustier, Lancelle, Launoy, Martini, Pardini, Peretti, Sanguinetti JL, Sanguinetti P, Vuillamier

**Étaient absents représentés :**

**Étaient absents non représentés :** Cholet-Allegrini, Carballo-Bujan, Esposito, Giorgi, Luciani, Marchioni, Mattei, Sisco,

**Secrétaire de séance :** Jean-Marcel VUILLAMIER

**Président de séance :** Patrick SANGUINETTI

---

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18H et désigne comme secrétaire de séance Mr Jean-Marcel VUILLAMIER.

Le maire présente au Conseil le procès-verbal de la dernière séance et invite les membres à l'examiner. N'ayant reçu aucune observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**1) Adjonction d'une compétence à la Communauté de communes « étude de mobilité sur le territoire »**

Le Maire rappelle que la Communauté de communes du Cap Corse a modifié ses statuts afin d'y ajouter une compétence nouvelle relative à l'« étude de mobilité sur le territoire ».

Conformément aux dispositions légales, chaque commune doit se prononcer dans un délai de trois mois à compter de la notification de cette modification.

Après examen et délibération, le Conseil :

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de cette compétence pour la planification de la mobilité à l'échelle intercommunale,

---

**DÉCIDE d'approuver** l'adjonction de cette compétence à la Communauté de communes du Cap Corse,

**AUTORISE** le Premier adjoint à notifier la présente décision au Président de la Communauté de communes.

La délibération est mise au vote et adoptée à l'**unanimité**.

## **2) Augmentation de la quotité horaire d'un poste d'adjoint technique**

Le Maire expose au Conseil que, pour répondre aux besoins accrus liés au service de cantine et de garderie périscolaire, il est nécessaire de modifier l'emploi d'Adjoint technique créé à temps non complet (29 heures hebdomadaires) et de le transformer en emploi à temps complet (35 heures).

Après examen et délibération, le Conseil :

**CONSIDÉRANT** l'évolution des besoins du service,

**DÉCIDE** de porter la durée hebdomadaire de service de 29 à 35 heures,

**DÉCIDE** de substituer à l'emploi non complet un emploi à temps complet,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

La délibération est mise au vote et adoptée à l'**unanimité**.

## **3) Habilitation du Maire à signer le bail d'un local communal (Campo)**

Le Maire informe le Conseil que le local communal situé lieu-dit Campo (ancienne bibliothèque) est vacant et propose de le louer au prix mensuel de 180 €. Il présente le modèle de bail correspondant et propose une prise d'effet au 1er décembre 2025.

Après examen et délibération, le Conseil :

**DÉCIDE** de fixer le loyer mensuel du local à **180 €**,

**DIT** que le loyer sera acquitté par virement,

**APPROUVE** le bail présenté,

**HABILITE** le Premier adjoint à le signer.

La délibération est mise au vote et adoptée à l'**unanimité**.

## **4) Convention pour un groupement de commandes entre la Commune, la Caisse des écoles et le CCAS**

Le Maire présente au Conseil l'intérêt de constituer un groupement de commandes regroupant la Commune, la Caisse des écoles et le CCAS, afin de coordonner l'achat de repas pour la cantine, prestations d'animation, paniers repas, téléassistance, fournitures administratives et scolaires, ainsi que produits d'entretien.

Après examen et délibération, le Conseil :

**CONSIDÉRANT** l'intérêt d'une mutualisation des achats publics,

---

**DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes ainsi constitué,  
**HABILITE** le Maire à signer la convention correspondante.

La délibération est mise au vote et adoptée à l'**unanimité**.

#### **5) Avenant au bail agricole de M. Valery Tony**

Le Maire rappelle que M. Tony Valery est titulaire d'un bail agricole sur une partie de la parcelle A72, lieu-dit Cardettu. Il propose de modifier ce bail pour l'autoriser à réaliser divers aménagements, plantations, équipements agricoles et installations annexes sur la parcelle. Après examen et délibération, le Conseil :

**DÉCIDE** d'accéder à cette demande,  
**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant au bail agricole.

La délibération est mise au vote et adoptée à l'**unanimité**.

#### **6) Adhésion à la convention de participation complémentaire santé et prévoyance**

Le Maire rappelle que la réforme de la Protection Sociale Complémentaire impose aux collectivités de participer financièrement à la couverture santé et prévoyance de leurs agents. Le CDG2B a conclu une convention de participation permettant aux communes d'y adhérer. Après examen et délibération, le Conseil :

**CONSIDÉRANT** l'intérêt pour les agents de bénéficier d'une couverture mutualisée et conforme à la réglementation,

**DÉCIDE** d'adhérer à la convention de participation,  
**DÉCIDE** d'instaurer une participation mensuelle de 15 € par agent au titre de la prévoyance et 25 € au titre de la santé (majorations prévues pour les ayants droit),  
**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,  
**AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent.

La délibération est mise au vote et adoptée à l'**unanimité**.

#### **7) Habilitation du Maire à signer le bail de location de l'appartement Poretto**

Le Maire informe le Conseil que l'appartement communal situé au premier étage de la salle des fêtes de Poretto est vacant et propose de le louer au prix mensuel de 429,89 €, conformément à l'évaluation locative obtenue. La prise d'effet est prévue au 1er décembre 2025.

Après examen et délibération, le Conseil :

**DÉCIDE** de fixer le loyer mensuel à **429,89 €**,  
**DÉCIDE** de fixer le dépôt de garantie au même montant,  
**DIT** que le loyer sera réglé par virement,

---

**APPROUVE** le bail présenté,  
**HABILITE** le Maire à le signer.

La délibération est mise au vote et adoptée à l'**unanimité**.

La délibération est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H30

Le Secrétaire  
**Jean-Marcel VUILLAMIER**



Le Maire,  
**Patrick SANGUINETTI**

